



Objectifs

Obtenir le certificat individuel professionnel attestant de l'acquisition par le titulaire de connaissances appropriées pour exercer l'activité liée à « l'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques - Décideur en entreprise soumise à agrément ».
Appliquer les traitements phytopharmaceutiques dans le respect des consignes données par le décideur.

Prérequis

Aucun

Public

Chefs d'entreprises, chefs d'équipe, prestation de services du paysage.

Durée

21H

Coût

- Intra-entreprise : 2 750€ HT/groupe
- Inter-entreprises : 750€ HT/personne

Modalités d'accès

Dans nos locaux en présentiel.

Dates

Nous contacter.

Réglementation et sécurité environnementale

Définition des produits phytopharmaceutiques.
Autorisation de mise sur le marché.
Réglementation du transport et du stockage.
Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur.
Risques pour l'environnement et principales voies de contamination.
Dangerosité pour l'environnement.
Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement.
Consignes pour l'intervention sur les chantiers.
Transport des produits sur le chantier.

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.
Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).
Raisonnement des interventions.
Choix des produits, adaptation des doses.
Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives

Santé, sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
Dangerosité des produits.
Situations d'exposition.
Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.
Principales mesures de protection : port de EPI, respect du délai d'emploi avant récolte.
Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.
Plan de formation des salariés dans le cadre de l'agrément.
Formation des salariés.
Consignes d'intervention sur les chantiers.
Information des commanditaires.

Méthodes & moyens pédagogiques :

Exposé avec vidéoprojecteur, suivi d'échange. Participation interactive. Prise en compte du vécu des professionnels: évaluation des évolutions dans leur pratique professionnelle et/ou identification des freins rencontrés. Présentation des EPI et entraînement au respect des procédures en termes d'habillage et de déshabillage. Documentation professionnelle (brochures, fiches techniques, FDS...) remis aux participants. Ordinateurs /tablettes.

Evaluation et validation :

Attestation de formation et bordereau de score.
Pour les primo-certificats, test plateforme ministérielle avec un seuil de réussite à atteindre.
Pour les renouvellements ,Evaluation finale QCM.
Evaluation de la qualité permettant d'exprimer leur ressenti vis-à-vis de la formation.

Recyclage conseillé
tous les 5 ans.